

Anniversaire Silène
19 octobre 2017 – Hyères
Benoit Bergegere – MTES / DEB

Bonjour à tous,

Pour commencer, je souhaiterais saluer l'ensemble des partenaires de SILENE. Ceux qui lui apportent leur soutien : la DREAL PACA et le Conseil régional PACA. Ceux qui développent et administrent SILENE : les Conservatoires botaniques nationaux de Porquerolles et alpin, et le Conservatoire d'espaces naturels PACA. Au-delà, l'action quotidienne des observateurs de terrain, souvent bénévoles, doit ici être saluée. Ils sont un maillon essentiel de la chaîne de production des données de biodiversité. C'est bien l'engagement de tous au profit de la connaissance qui permet de bâtir des politiques pertinentes et efficaces en matière de protection et de restauration des habitats et des espèces.

SILENE s'inscrit dans un système plus vaste, le Système d'information sur la nature et les paysages dont le nouveau protocole vient d'être publié. Il est disponible sur le site naturefrance.fr. Le SINP repose sur l'engagement de tous, dans une démarche commune, au niveau local et au niveau national. Il s'appuie sur une organisation collaborative, fondée sur le volontariat et la libre adhésion : qu'il s'agisse de la production, de la gestion, de la diffusion ou de la valorisation des informations sur la nature et les paysages. Il pose le principe d'échange de données entre les niveaux régionaux et le niveau national, dans les deux sens. Je tiens à remercier l'Unité mixte de service « Patrimoine naturel » (unité AFB, CNRS, MNHN) pour son implication dans le portage de ce dispositif de qualité.

La loi relative à la reconquête de la biodiversité, des paysages et de la nature réaffirme la démarche d'un inventaire commun, en le renommant « inventaire du patrimoine naturel ». Il est institué pour l'ensemble du territoire national et porte sur les milieux terrestre, fluvial et marin.

La loi confirme la responsabilité de l'État et son rôle. Il est chargé d'en assurer la conception, l'animation et l'évaluation. La direction donnée est bien celle du partage de l'information naturaliste, commune à tous, dans un but de gestion, de protection du patrimoine naturel, de sensibilisation et d'éducation. Ces données fondent le travail des chercheurs. C'est sur cette base que sont construits les indicateurs sur l'état de la biodiversité, outils précieux des politiques publiques.

Surtout, la loi permet l'enrichissement significatif de l'outil de connaissance du patrimoine naturel en rendant obligatoire la contribution des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, à l'inventaire du patrimoine naturel. Cette disposition sera opérationnelle le 1^{er} janvier 2018 par la mise à disposition d'un téléservice.

Je conclurai en évoquant le rôle central que l'Agence française pour la biodiversité est appelée à jouer en matière de systèmes d'information. En particulier, à travers la construction d'un système d'information sur la biodiversité, incluant le SINP. René en dira un mot tout-à-l'heure.

Le chantier ouvert est donc tout à la fois enthousiasmant et exigeant, tant il reste à faire. Chacun a un rôle à jouer : l'État, les régions et les autres collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, les citoyens. Une chose est sûre, nous n'atteindrons les résultats escomptés qu'à la condition de travailler ensemble, dans le respect du rôle et des compétences de chacun. La réussite de SILENE prouve bien qu'un tel objectif peut être atteint.

Je vous remercie.